Vallée Verte

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Consultation en deux phases

REAMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF POLYVALENT

Relance de la consultation – Projet modifié

PHASE 1 – LOT 00 : TRAVAUX PREPARATOIRES – PRECHARGEMENT

Date et heure limites de réception des offres (phase 1 – lot 00) :

Lundi 14 décembre 2026 à 12:00

Phase 2 – Lots 01 à 14 : date limite précisée lors du lancement de la phase 2

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE
131 RUE DE LA VALLEE VERTE
74420 BOEGE

Version du 24/11/2026

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	REAMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF POLYVALENT
	Mode de passation	Marché à Procédure Adaptée
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	15 (lots 00 à 14)
	Phasage de la consultation	Phase 1 : lot 00 – remise des offres le Lundi 14 décembre 2026 à 12:00 Phase 2 : lots 01 à 14 – date communiquée ultérieurement
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Lot 00 : non Oui pour lots 13 et 14 (phase 2)
	PSE	Lot 00 : sans PSE Oui sur lots 01, 13 et 14 (phase 2)
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Oui – condition d'exécution environnementale (CCAP art. 11)
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Déroulement de la consultation en deux phases 5
1.6 - Nomenclature 5
1.7 - Réalisation de prestations similaires 6
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 – Prestations supplémentaires éventuelles 6
2.4 – Variantes 6
2.5 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 6
3.4 - Contrôle technique 7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Présentation des variantes 9
6.3 - Visites sur site 9
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Négociation et suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
REAMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF POLYVALENT

Lieu(x) d'exécution :
Rue Louis GUILLERMIN 74420 BOEGE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : Le Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 lots :

Lot(s)	Désignation	Consultation
LOT 00	TRAVAUX PREPARATOIRES - PRECHARGEMENT	Phase 1
LOT 01	DEMOLITION TERRASSEMENT VRD	Phase 2
LOT 02	GROS ŒUVRE	Phase 2
LOT 03	CHARPENTE - COUVERTURE - MOB	Phase 2
LOT 04	FACADE - BARDAGE	Phase 2
LOT 05	MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS	Phase 2
LOT 06	METALLERIE - SERRURERIE	Phase 2
LOT 07	MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIERS ET AGENCEMENTS	Phase 2
LOT 08	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS	Phase 2
LOT 09	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	Phase 2
LOT 10	CARRELAGE - FAIENCE	Phase 2
LOT 11	PLOMBERIE - CVC	Phase 2
LOT 12	ELECTRICITE - CFO - CFA	Phase 2
LOT 13	AMENAGEMENTS SPORTIFS ET PAYSAGERS	Phase 2
LOT 14	JEUX	Phase 2

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots, dans le cadre de la phase de consultation correspondante.

1.5 - Déroulement de la consultation en deux phases

La consultation est conduite en deux phases successives :

- **Phase 1 - objet du présent dossier :** consultation du seul lot 00 « Travaux préparatoires – Préchargement ».
- **Phase 2 :** consultation des lots 01 à 14. Elle fera l'objet d'un lancement ultérieur.

Au titre de la phase 1, seules les offres portant sur le lot 00 seront examinées. Toute offre portant sur un autre lot remise dans le cadre de la phase 1 ne sera pas analysée.

Les dispositions du présent règlement relatives aux lots 01 à 14 sont données pour l'information des candidats sur l'ensemble de l'opération ; elles s'appliqueront à la phase 2 sous réserve des précisions apportées par les documents de la consultation de cette phase.

Le titulaire du lot 00 pourra également présenter une offre pour un ou plusieurs des lots 01 à 14 lors de la phase 2.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212220-4	Travaux de construction d'installations sportives polyvalentes

Lot(s)	Code principal	Description
00	45100000-8	Travaux de préparation de chantier
	45111200-0	Travaux de préparation et de dégagement de chantier
	45112500-0	Travaux de terrassement
	45112340-4	Travaux de décontamination des sols
01	45100000-8	Travaux de préparation de chantier
	45112340-4	Travaux de décontamination des sols
	45111100-9	Travaux de démolition
	45112500-0	Travaux de terrassement
	45232450-1	Travaux de drainage / réseaux
	45233220-7	Travaux de revêtement de chaussées
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45261100-5	Travaux de charpente et de couverture
	45261210-9	Travaux de couverture
	44221000-5	Charpentes
	45422100-2	Ouvrages en bois / construction bois
04	45443000-4	Travaux de façade
	45262650-2	Travaux de bardage
05	45421132-8	Pose de fenêtres
	44221000-5	Fenêtres, portes et éléments associés
	39515400-9	Stores et dispositifs d'occultation
06	45421160-3	Travaux de serrurerie et de métallerie
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
	39150000-8	Mobilier et agencements divers
08	45421141-4	Travaux de cloisonnement
	45421146-9	Pose de faux plafonds
	45324000-4	Travaux de plâtrerie
09	45442100-8	Travaux de peinture
	45432210-9	Revêtements muraux
10	45431000-7	Carrelage
11	45330000-9	Travaux de plomberie
	45331000-6	Travaux d'installation de chauffage, ventilation et climatisation
12	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
	45311000-0	Câblage et installations électriques
	45314320-0	Installation de réseaux informatiques / courants faibles
13	45112720-8	Aménagement paysager de terrains de sport
	45212200-8	Travaux de construction d'installations sportives
14	37535200-9	Équipements pour aires de jeux

1.7 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

2.3 - Prestations supplémentaires éventuelles

Le lot 00 ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

Pour la phase 2, l'entreprise devra obligatoirement répondre aux PSE désignées dans l'acte d'engagement pour les lots 01, 13 et 14.

2.4 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées pour le lot 00.

Pour la phase 2, l'entreprise devra obligatoirement répondre à la solution de base mais pourra présenter des variantes libres sur le lot 13 et le lot 14.

Les variantes devront être détaillées techniquement et financièrement afin de pouvoir être analysées et éventuellement choisies.

2.5 - Développement durable

Conformément aux articles L. 2112-2 et L. 2152-7 du Code de la commande publique, chacun des marchés (lots 00 à 14) comporte au moins une condition d'exécution à caractère environnemental, définie à l'article 11 du CCAP : gestion et traçabilité des déchets de chantier selon le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED) pour l'ensemble des lots, complétées pour les lots 00 et 01 par la gestion séparée, le stockage sur aires étanches et la traçabilité des terres excavées et des matériaux pollués, ainsi que par les mesures de prévention des pollutions prévues aux CCTP. Pour chaque lot, le critère « valeur technique et environnementale » comporte un sous-critère environnemental relatif au tri, aux filières et à la traçabilité des déchets (article 8.2).

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SOHO ARCHITECTURE (mandataire), NOVIA INGENIERIE, CETIS, THERMIBEL.
Monsieur Franck ENSENAT
Tél. : 04.37.57.17.82
Courriel : f.ensenat@soho-archi.com

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC
Madame Pauline SALVI
Tél. : 06 18 07 56 18
Courriel : Pauline.SALVI@socotec.com

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ALPES CONTROLES

M. Benoit GAGNEUX
Tél. : 06 43 05 91 46
Courriel : bgagneux@alpes-controles.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution est défini dans le planning remis au DCE ainsi que les délais pour chacun des lots.

Pour le lot 00, le délai d'exécution fixé à l'acte d'engagement couvre la période de préparation et les travaux de mise en place du préchargement. La période de suivi des tassements qui suit n'est pas comprise dans ce délai : sa durée dépend de la stabilisation constatée.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes
- Les annexes financières : les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) et, pour les lots n°00 et n°01, le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le plan d'organisation du chantier
- Le PGC SPS
- L'étude géotechnique de conception (G2PRO)
- Les dossiers de plans
- Les récépissés de la déclaration de projet de travaux (DT n° 2026070803268D78) et les résultats des investigations complémentaires.
- Le CCTP – Prescriptions communes
- Le diagnostic environnemental HUB-Environnement n° 20251211 RF (INFOS-DIAG)
- Les diagnostics amiante, plomb et HAP
- Le relevé topographique

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents de la consultation avant la date limite de réception des offres. Ces modifications sont portées à la connaissance des opérateurs économiques dans les mêmes conditions que les documents initiaux de la consultation.

Lorsque les modifications apportées aux documents de la consultation sont importantes, le délai de réception des offres est prolongé conformément à l'article R. 2151-4 du Code de la commande publique. La durée de cette prolongation est proportionnée à l'importance des modifications apportées.

Les candidats doivent remettre leur offre sur la base de la dernière version des documents de la consultation mise à leur disposition.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Un mémoire technique à structurer en cohérence avec les critères et sous critères (technique, méthodologie, moyens humains, environnement) qui serviront à l'analyse des offres prévue au 8.2	Oui

Libellés	Signature
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et, pour les lots n°00 et n°01, le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE)	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :
Accès libre à chaque candidat souhaitant faire la visite.

La visite n'est pas obligatoire mais une visite sur site et de ses abords est vivement conseillée pour évaluer toutes les contraintes susceptibles d'impacter le chantier (site contraint).

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, soit, pour la phase 1 (lot 00), le Lundi 14 décembre 2026 à 12:00.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/

L'entreprise doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plate-forme : https://awsolutions.fr/blog/cgu/

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE
131 RUE DE LA VALLEE VERTE - 74420 BOEGE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.
L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte (phase 1 - lot 00) : Lundi 14 décembre 2026 à 12:00:00

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué conformément aux dispositions des articles L.2152-7 à L.2152-9 et R.2152-6 à R.2152-12 du Code de la commande publique. Les offres régulières, acceptables et appropriées seront classées par ordre décroissant selon les critères d'attribution définis ci-après.

Les offres inappropriées sont éliminées. En cas de recours à la négociation, les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de celle-ci, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. À l'issue de la négociation, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées. En l'absence de négociation, les dispositions relatives à la régularisation des offres irrégulières prévues à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique sont applicables.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Une note de 60 sera affectée à l'offre la moins-disante sur la base du prix proposé dans l'acte d'engagement Les autres offres seront notées sur la base de la règle de trois à savoir : Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * 60 Pour les lots n°00 et n°01, le montant pris en compte pour l'analyse du critère prix correspond au montant forfaitaire issu de la DPGF, augmenté du montant estimatif résultant de l'application des prix unitaires du BPU aux quantités prévisionnelles figurant au DQE.	**60 %**
2-Valeur technique et environnementale la valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique.	**40 %**
Sous-critère 1 : Technique et méthodologie ▪ Description du mode opératoire retenu permettant de répondre aux exigences du CCTP, en tenant compte des contraintes du site et du chantier, de la gestion des risques, de la protection de l'environnement (notamment en cas de pollution accidentelle) ainsi que du respect du voisinage (gestion des nuisances, organisation des accès, etc.). ▪ Les méthodologies relatives à la phase de préparation et à la phase d'exécution des travaux devront également être détaillées. ▪ Pour le lot 00 : méthodologie de mise en œuvre du préchargement (phasage, mise en place) et modalités de gestion des matériaux pollués. Le retrait du préchargement est prévu dans le cadre du marché du lot 01. ▪ Plan de phasage et prise en compte des circulations et des environnants ▪ Description des fournitures, incluant leur nature et leur provenance et de leur justification ; Une note de compréhension des points de vigilance particuliers, spécifiques et non génériques liés au dossier mettant en lumière la bonne compréhension des enjeux du chantier est également attendue	*35 %*
Sous-critère 2 : Méthodologies de tri des déchets, pertinence des filières d'élimination ou de recyclage envisagées et leur traçabilité.	*5 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
La note globale sur 100 est la somme de la note prix (sur 60) et de la note de valeur technique et environnementale (sur 40).

Pour les lots n°00 et n°01, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Négociation et suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation, pour chaque lot, avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre, à l'exception des offres inappropriées.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, notamment sur le prix et la valeur technique, dans le respect des exigences minimales définies par les documents de la consultation. Elle pourra être conduite par écrit et/ou dans le cadre d'auditions.

En cas de négociation, les auditions se tiendront le **mardi 15 décembre 2026 entre 14:00 et 18:00**. Les candidats admis à négocier seront informés le lundi 14 décembre 2026 de l'heure de leur convocation ; le lieu ou les modalités (présentiel ou visioconférence) seront précisés dans la convocation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer les marchés sur la base des offres initiales sans négociation.

À l'issue de la négociation, les candidats admis à négocier seront invités à remettre une offre finale dans les conditions et le délai qui leur seront communiqués.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire dans l'attente de la production des certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à dix jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard le **lundi 7 décembre 2026 à 12:00.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **au plus tard le jeudi 10 décembre 2026 à 12:00.**

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr